



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET

N° 001/ASMI/SE/COMIFAC/SPM/2018

RECRUTEMENT D'UN AUDITEUR EXTERNE POUR LA REALISATION DE L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS ET COMPTABLES ET PASSATION DES MARCHES POUR LES EXERCICES 2018 ET 2019 DU SECRETARIAT EXECUTIF DE LA COMIFAC

1. Cette sollicitation à manifestations d'intérêt est faite pour répondre aux dispositions du Traité régissant la COMIFAC à son titre VI, chapitre II et en son article 24 qui stipule que « Un audit comptable et financier est réalisé chaque année par un cabinet d'expertise comptable agréé et indépendant, choisi par le Conseil des Ministres sur proposition de son Président, à la suite d'une procédure de sélection ».
2. La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) est une institution sous régionale créée par la volonté des chefs d'Etats en vue de l'harmonisation des politiques forestières et environnementales. Elle reçoit des contributions de ses Etats membres et des partenaires pour son fonctionnement et la mise en œuvre du plan de convergence. C'est à cet effet, qu'elle a l'intention d'utiliser une partie des contributions des Etats pour financer les services de consultants externes pour **«la réalisation de l'audit des états financiers et comptables et passation de marchés du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC pour les exercices 2018 et 2019»**.
3. L'objectif de l'audit financier et comptable est de permettre d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière de l'institution à la fin de chaque exercice fiscal et s'assurer que les ressources mises à la disposition de la COMIFAC sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte des objectifs de son Plan de Convergence révisé. Les états financiers établis par l'institution sont élaborés de manière à rendre compte des transactions financières du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.
4. Les Services du Consultant : De manière générale et en conformité avec les normes de l'IFAC, l'auditeur devra accorder une attention particulière aux points suivants :
 - a) **Fraude et Corruption** : Conformément à la norme **ISA 240 (Prise en compte du risque de fraude et d'erreur lors de l'audit des comptes)**, l'auditeur devra identifier et évaluer les risques de fraude, obtenir ou fournir des preuves d'audit suffisantes d'analyse de ces risques et traiter de manière appropriée les fraudes identifiées ou suspectées.

- b) **Lois et Règlements** : En élaborant l'approche d'audit et en exécutant les procédures d'audit, l'auditeur devra évaluer la conformité du Secrétariat Exécutif avec les lois et règlements qui pourraient affecter significativement les états financiers comme requis par la norme **ISA 250 (Prise en compte du risque d'anomalies dans les comptes résultant du non-respect des textes légaux et réglementaires)**.
- c) **Gouvernance** : La communication avec les responsables de l'institution en charge de la Gouvernance des points d'audits significatifs en conformité avec la norme **ISA 260 (Communication sur la mission avec les personnes en charge de la Gouvernance)**
- d) **Risques** : Dans l'objectif de réduire les risques d'audit à un niveau relativement faible, l'auditeur mettra en œuvre les procédures d'audit appropriées en réponse aux risques d'anomalies identifiés à l'issue de son évaluation. Cela en conformité avec la norme **ISA 330 (Procédures d'audit mise en œuvre par l'auditeur à l'issue de son évaluation des risques)**.

En plus, l'auditeur vérifiera que les états financiers du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC ont été préparés en accord avec les principes comptables admis et donnent une image fidèle de la situation financière de l'institution à la date de clôture fiscale ainsi que les ressources et les dépenses à cette date. Les états financiers devraient comprendre : i) Un état de ressources (contributions égalitaires, fonds reçus des partenaires, frais de gestion, etc...) et des emplois (dépenses engagées au cours de l'exercice considérée), ii) Une situation patrimoniale indiquant les fonds cumulés de l'institution, les soldes bancaires, les autres actifs et passifs de l'institution et les engagements, iii) les notes sur les états financiers décrivant les principes comptables utilisées et présentant une analyse détaillée et expliquée des principaux comptes, iv) la liste des actifs immobilisés acquis par l'institution ou par les partenaires.

- 5. Le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC invite les Consultants, Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable indépendant, à manifester leur intérêt pour la réalisation des présentes prestations. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés et disposent d'une expérience pertinente pour effectuer les prestations suivantes : i) le consultant doit être un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable indépendant, faisant profession habituelle de réviser les comptes, ii) régulièrement inscrit au tableau d'un Ordre d'Experts Comptables reconnu au plan international par l'IFAC ou la FIDEF, iii) ayant une expérience confirmée en audit financier des institutions sous régionale. (brochures, description de missions semblables, expérience dans les conditions similaires, disponibilité des compétences parmi le personnel, etc. ...).
- 6. Les Consultants peuvent s'associer pour rehausser leurs qualifications sous la forme d'un groupement solidaire. La sélection du Consultant (Sélection fondée sur

la Qualité et le Coût) se fera conformément aux procédures définies dans le manuel de procédures de la COMIFAC.

7. Les consultants intéressés et remplissant les conditions requises peuvent obtenir des informations complémentaires au sujet des documents à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : **8h00 à 16h00 heures locales.**

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en cinq (05) exemplaires au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC au plus tard le **06 Février 2019 à 11h00 heures** avec la mention : **Manifestation d'intérêt N° 001/ASMI/SE/COMIFAC /SPM/2018 pour « le recrutement d'un consultant externe pour la réalisation de l'audit des états financiers et comptable et passation de marché du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC».**

Secrétariat Exécutif de la COMIFAC
BP : 20818 Yaoundé
Tél : +237 222 213 511
Mbankolo, vers Carrefour Golf
Email : comifac@comifac.org

Yaoundé, le 15 January 2019

Le Secrétaire Exécutif,



Raymond NDOMBA NGOYE